



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/540
18 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session
Points 37 et 77 de l'ordre du jour
provisoire*

QUESTION DE PALESTINE

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

Lettre datée du 17 août 1988, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de président du Groupe des Etats arabes pour le mois
d'août 1988, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre de l'Observateur
permanent suppléant de la Mission d'observation de l'Organisation de libération de
la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, relative aux
récents événements tragiques survenus dans les territoires occupés de Palestine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au
titre des points 37 et 77 de l'ordre du jour provisoire.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Kharass KANE

* A/43/150.

88 20691 5851M (F)

/...

2P.

ANNEXE

Lettre datée du 17 août 1988, adressée au Secrétaire général par
l'Observateur permanent suppléant de l'Organisation de libération
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'appelle d'urgence votre attention sur les faits suivants. Le 16 août 1988, des troupes israéliennes ont ouvert le feu au camp de détention Al-Ansar à Q'iseot (Néguev) sur des détenus palestiniens, faisant deux morts et de nombreux blessés.

Le 9 août 1988, trois Palestiniens originaires de Gaza, qui travaillaient à Tel-Aviv, ont été enfermés dans leur logement auquel on a délibérément mis le feu. Les trois victimes ont péri dans l'incendie. Il s'agit de Said Ismail Abed, Naseem Ibrahim Abed et Khalil El-Abadla.

Au cours des deux derniers jours, les autorités israéliennes d'occupation ont assassiné deux prisonniers palestiniens, Nabil Mustapha B'daa et Ataa Yussef Ayaad.

La situation dans les territoires palestiniens occupés est extrêmement grave et appelle une action immédiate de la communauté internationale. En portant à votre attention les événements susmentionnés, l'Organisation de libération de la Palestine demande que des mesures appropriées soient prises immédiatement pour exercer des pressions suffisantes sur Israël, puissance occupante, dans le but d'assurer le respect de la quatrième Convention de Genève de 1949.

L'Observateur permanent suppléant,

(Signé) M. Nasser AL-KIDWA
